



Délibération du
Conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon du 11 juillet 2022

Tarif restauration – limitation des jetables dans les cafeterias du CROUS de Nice Toulon

Le conseil d'administration,

Vu le rapport présenté aux administrateurs dans la séance du conseil d'administration du 11 juillet 2022 ainsi que les échanges en séance,

DECIDE

Article un :

Les tarifs suivants sont votés par les administrateurs pour les fournitures jetables des consommations à emporter ou chaque fois qu'une consommation sur place avec des fournitures lavables fournies est possible mais que l'utilisateur choisit de l'emporter.

Article à usage unique	Prix de vente
Boite à pizza	25 centimes
Boite burger	15 centimes
Sac kraft avec poignée	10 centimes
Kit couverts bois et serviette	15 centimes
Fourchette bois	10 centimes
Paille en papier	2 centimes
Cuillère dessert bois	2 centimes
Gobelet shaker couvercle et paille	15 centimes
Sauce César coupelle	15 centimes
Sauce balsamique coupelle	12 centimes
Gobelet carton 25 cl (pour un gobelet supplémentaire)	5 centimes
Gobelet carton 10 cl (pour un gobelet supplémentaire)	5 centimes

Fait à Nice, le 11 juillet 2022

Le Recteur de Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Chancelier des Universités – Président du conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon
Bernard BEIGNIER

Représenté par le Recteur délégué pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation de la
Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Philippe DULBECCO

Détail du vote	
Quorum exigé : 9	Pour : 21
Membres présents : 18	Contre : 0
Membres représentés : 3	Abstention : 0
Votants : 21	